



Assemblée générale

Distr. limitée
21 novembre 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session

Troisième Commission

Point 116 de l'ordre du jour

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Projet de programme de travail de la Troisième Commission pour la soixante et unième session de l'Assemblée générale présenté par le Président

Point 1. Développement social :

- a) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale;
- b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille;
- c) Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation: l'éducation pour tous;
- d) Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement.

Point 2. Prévention du crime et justice pénale.

Point 3. Contrôle international des drogues.

Point 4. Promotion de la femme :

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Point 5. Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires.

Point 6. Promotion et protection des droits de l'enfant :

Suite donnée à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants.

Point 7. Questions autochtones.



Point 8. Élimination du racisme et de la discrimination raciale :

Mise en œuvre intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban.

Point 9. Droit des peuples à l'autodétermination.

Point 10. Promotion et protection des droits de l'homme :

- a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme;
 - b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales;
 - c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux;
 - d) Application et suivi méthodiques de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne.
-